

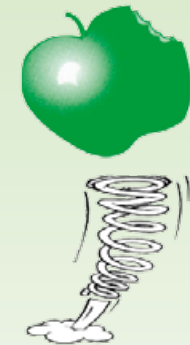
En panne? En rupture?

«La Pom'»

HÉBERGEMENT COLLECTIF

« Des outils pour se (re)mettre
en mouvement »

Projet destiné à des adolescents
en grandes difficultés
(C.A.S.)



LA POMMERAIE

Projet Pédagogique Particulier

Organisé par l'ASBL la Pomeraie
avec le soutien de :



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Fabian Sellière, Responsable
Mathide Dave, Psychologue

Rue de Gesves, 10.
B-5340 Faulx-les-Tombes - BELGIQUE
Tél.: 0032 (0) 81.57.07.46
Fax.: 0032 (0) 81.57.01.40
Gsm :0032 (0) 479.33.95.63
Email: pom@pomeraie.be
Site internet: www.pomeraie.be

Ou en cas de nécessité:

Denis RIHOUX, Directeur
Tél.: 0032 (0) 81.57.07.46
Email: denis.rihoux@pomeraie.be

**vous souhaitez nous soutenir ?
L'ASBL est agréée pour délivrer
des attestations fiscales pour tout don
à partir de 40€ par année civile.
Compte dons (avec mention
de vos coordonnées) :
BE 72 0353 7183 7316**

Merci!

CONTACTS

SITUATION

La Pomeraie est située à Faulx-les-Tombes en zone rurale. Nous nous trouvons à 20 km de Namur, 15 km d'Andenne, Ciney et de Huy.

Nous pouvons profiter des transports en commun (bus réguliers et gare à 6 km) tout en étant éloignés des tentations des centres urbains.

INFRASTRUCTURES ET OUTILS (entre autres)

Le bâtiment est adapté à une vie en groupe et comprend 15 chambres individuelles. Nous disposons d'un terrain de sport en plein air, d'une salle multisports et d'un studio musique. Un potager, une serre et un poulailler complètent également l'ensemble.

Accompagnement : l'équipe éducative accompagne les jeunes déscolarisés avec une participation active à des projets internes et externes en vue de stimuler une relance dans le réseau officiel.

Les jeunes peuvent également s'essayer à des réalités professionnelles très diversifiées via nos stages d'immersion en entreprises.

Nous accordons aussi une grande importance aux activités sportives régulières et diverses tant en Belgique qu'à l'étranger.

OBJECTIFS	<p>La Pom' propose l'encadrement et l'accompagnement via l'hébergement d'adolescents présentant un panel de comportements problématiques de l'adolescence.</p> <p>Le Service travaille exclusivement sous mandat.</p> <p>Son approche se veut globale, clinique et créative.</p> <p>Le Service se fixe comme objectifs finaux l'autonomisation, la responsabilisation et l'insertion des bénéficiaires.</p> <p>Autonomisation. L'acquisition de la capacité de se fixer des règles de vie dans le respect de l'autre.</p> <p>Responsabilisation. Acquisition de la faculté de répondre et de réfléchir aux conséquences de ses actes et que donc l'individu est possiblement acteur de changement des cadres sociétaux.</p> <p>Insertion sociale. Capacité d'occuper une fonction positive, constructive dans une société donnée.</p> <p>Au mieux, ces objectifs se doublent d'une émancipation. L'émancipation étant définie ici comme la libération des contraintes, la capacité de poser des choix librement consentis, dans le respect des règles établies.</p>
BÉNÉFICIAIRES	<p>Adolescents garçons de 14 à 18 ans (20 ans si prolongation des mesures par décision judiciaire)</p> <p>Issus prioritairement des arrondissements de Namur, Huy, Marche et Dinant et confiés par le Conseiller de l'Aide à la Jeunesse, le Directeur de l'Aide à la Jeunesse, le Tribunal de la Jeunesse.</p>

PROFILS	<p>Jeunes aux problématiques lourdes, complexes et multiples : « décrochages en tout genre, syndrome de fermeture, assuétude, dépression, troubles psychologiques divers, troubles oppositionnels, faits qualifiés infractions... »</p> <p>Adolescents mettant en échec d'autres formules de prises en charge proposées dans le système de l'Aide à la Jeunesse.</p> <p>Adolescents sortant d'IPPJ, du milieu familial, d'une hospitalisation, de la rue.</p>
PROCÉDURE	<p>La procédure d'accueil est organisée par le responsable et la psychologue, dès qu'une place se libère.</p> <p>Nous invitons à l'entretien de rencontre : le jeune, la famille (ou les familiers ou toute personne significative dans le parcours du jeune), le représentant du mandant.</p> <p>S'en suit un entretien chez le mandant en présence du jeune, de sa famille et d'un représentant de La Pom' qui marque le début de l'accompagnement.</p> <p>La Pom' accepte l'Accueil d'Urgence sociale de courte durée en fonction de la cohérence de son intervention et de la dynamique du groupe de jeunes hébergés au moment de la demande.</p>

CRITERES	<p>Il n'y a aucun critère restrictif à l'accueil. Cependant, un jeune qui présente des troubles psychiatriques ou une toxicomanie nécessitant un accompagnement spécialisé dans une structure de soins, ne pourra être accueilli.</p> <p>De plus, avoir un projet précis ou être demandeur n'est pas une nécessité.</p>
PROJET	<p>Le mandat est de 4 mois, renouvelable autant de fois que nécessaire.</p> <p>Une évaluation formelle, la synthèse, est organisée à la fin de chaque mandat. Toute l'équipe reçoit le mandant et/ou son délégué pour faire le bilan des observations, des actions, des essais et erreurs, et pour dégager des pistes de travail.</p> <p>La Pom' s'engage à aller au bout de son mandat, sauf événement très particulier/ grave imposant que la mesure soit revue, dans l'intérêt suprême du jeune ou par protection d'autrui.</p> <p>Outre le rapport de synthèse en fin de mandat, des notes d'actualisation intermédiaires peuvent aussi informer ou interpeller le mandant, dans le courant du mandat.</p> <p>Des rendez-vous de remises au point ou une réorientation dans certains cas sont possibles en cours et en fin de mandat.</p>